

FORMATION INSPECTEUR VTGNV

Développer les compétences de ses opérateurs ou techniciens dans le domaine du Contrôle par inspection détaillée (CID) des véhicules fonctionnant au Gaz naturel comprimé (GNC).



Présentation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Citer les différents éléments spéciaux constituant une installation GNC
- Identifier les différents types d'endommagements possibles sur un réservoir GNC
- Rédiger un procès-verbal de contrôle par inspection détaillée en utilisant la base de données Data-CID

Méthodes pédagogiques

Méthode pédagogique alternant théorie, exercices et mises en situation au travers de travaux pratiques.

Compétences visées

Réaliser le Contrôle par inspection détaillée (CID) d'un véhicule alimenté au Gaz naturel comprimé (GNC) selon les modalités des procédures applicables.

Moyens d'évaluation

QCM d'évaluation des acquis en cours de formation

Profil du formateur

Formateur expert technique dans le domaine du contrôle par inspection détaillée des véhicules GNV, intervenant dans des missions de conseil et d'assistances techniques en entreprise.

Personnel concerné

Techniciens, opérateurs des services techniques, méthode ou contrôle.

Prérequis

Le candidat devra avoir une expérience de maintenance des véhicules GNC et sera idéalement formé N2 GAZ selon INRS ED6090.

Ref : VTGNV
DISPONIBLE EN INTRA

SESSION EN 2026

Senlis

⌘ 35h - 2250 € HT

- du 22/06 au 26/06/2026
- du 31/08 au 04/09/2026
- du 16/11 au 20/11/2026

CONTACTS

Renseignements inscription

Service Formation
+33 (0)970 820 591
formation@cetim.fr

Responsable pédagogique

Bruno Buez

En situation de handicap ?

Consulter notre référent handicap pour étudier la faisabilité de cette formation à
referent.handicap@cetim.fr

Programme de la formation

- Notions d'optique géométrique, travaux dirigés
- Les réservoirs GNV et leurs modes de dégradation
- Information sur le gaz naturel véhicule
- Les critères d'installation (Règlement 110)
- Les véhicules et l'installation GNV
- Les accessoires de l'installation GNV
- Réglementation des équipements sous pression (notions)
- Méthodologie du contrôle par inspection détaillée
- Contrôle par inspection détaillée (travaux pratiques)
- Utilisation de la base de données Data-CID

Programme conforme aux recommandations de la Cofrend.

Un test d'entraînement sur questionnaire QCM est proposé chaque matin aux stagiaires.

Les stagiaires devront se munir d'une blouse et de chaussures de sécurité.

Le Cetim héberge le centre d'examen agréé du comité sectoriel CIFM de la Cofrend à Senlis (cifm08senlis@cetim.fr).

Nota : Le passage de l'examen de certification dans le centre d'examen Cofrend n'est pas inclus dans la formation et requiert une attestation d'acuité visuelle (se renseigner auprès du centre)

Les candidats doivent pouvoir justifier d'une vision acceptable conformément aux exigences qui suivent :

La vision proche doit être vérifiée conformément aux exigences de l'ISO 18490 ou doit permettre au minimum la lecture du nombre 1,5 de l'échelle Parinaud ou du nombre 1 de l'échelle de Jaeger ou de la lettre N en Times Roman 4,5 ou police équivalente à une distance d'au moins 30 cm, avec un oeil ou les deux yeux, avec ou sans correction.

La vision des couleurs et/ou la perception des niveaux de gris doit être suffisante pour que l'agent puisse distinguer et différencier les couleurs ou les nuances de gris.

Le contrôle de la vision des couleurs doit soit confirmer que l'agent dispose d'une vision des couleurs acceptable sans restriction, soit indiquer toute limitation dans la perception des couleurs. Lorsqu'il existe une limitation dans la perception des couleurs, l'employeur doit confirmer si cette condition a ou non pour effet des limitations dans les techniques spécifiques à la méthode ou à l'application.

NOTE : Le test d'Ishihara 24 planches est un exemple de contrôle approprié de la vision des couleurs.



Cette formation



Même thématique